

Adresse de la municipalité d'Alençon, lors de de la séance du 21 prairial an II (9 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la municipalité d'Alençon, lors de de la séance du 21 prairial an II (9 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 434;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14310_t1_0434_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Sans doute ils devaient briser ce grand ressort de nos cœurs, ces apôtres du néant qui ne rejetaient l'immortalité que parce qu'ils n'avaient pas la force de s'acheminer vers elle. Mais vous avez ramené l'homme à ce sentiment intérieur qui dépose sans cesse contre cette doctrine meurtrière, qui n'est favorable qu'au despotisme et à la perversité; vous avez rejeté cette idée cruelle qui dégrade le génie, qui étouffe le germe des vertus. Vous avez amélioré le sort de l'espèce humaine, car ramener les hommes au culte de la nature, c'est les ramener à la paix universelle.

Législateurs achevez de renverser l'ouvrage des prêtres hypocrites, et celui de la nature paraîtra de lui-même; achevez d'effacer ces traces superstitieuses, ces préjugés qui font la honte et le malheur des hommes et que le burin de la crédulité a laissé dans nos cerveaux.

Ce n'est pas assez d'attacher des récompenses à la vertu, il faut que le vice soit entièrement banni de la République. Faites régner les mœurs par l'établissement d'une censure nationale, que les corrupteurs de la morale soient attachés au gibet de l'opinion publique, et sèchent de désespoir en voyant la vertu. Qu'un opprobre légal, attaché aux vices du cœur qui ne sont punis que par les remords, soit l'épouvante des méchants et la consolation des bons. La loi ne parle qu'une fois mais une censure sévère est une loi vivante qui agit et réagit sans cesse.

Législateurs, faites disparaître la race des scélérats en même temps que celle des tyrans, alors la terre de la liberté ne sera plus foulée par des êtres impurs qui la déshonorent, alors le globe cessera d'être un vaste théâtre de carnage! Vos noms ne seront prononcés par la postérité qu'avec une tendre vénération, qu'avec cette douce émotion qui rappelle des souvenirs consolateurs, et vous exercerez un jour du fond de la tombe un pouvoir que pendant votre vie vous avez rendu si utile à vos frères.»

BOILLETOT, THIBAUT, MATHIEU, DUBOIS, LEGERIN
L'aîné, BELLETOUTAIN, GODINELLE.

d

[*Le distr. et l'agent nat. de Lauzun à la Conv.; 11 prair. II*] (1).

« Citoyens législateurs,

C'est au moment que le peuple français professe hautement sa croyance à l'Etre Suprême et à l'immortalité de l'âme, qu'un nouveau monstre, sectateur de l'athéisme et des factions qui conspirent contre la liberté de la France et le bonheur du genre humain, vient d'entreprendre l'assassinat du patriotisme et de la vertu. Mais la providence éternelle qui s'appête à renverser les trônes et à anéantir les tyrans vient de sauver les jours du républicain de la rage du scélérat. Qu'ils sont insensés ceux qui osent s'élever contre la République fondée sur la vertu; elle triomphera toujours des attaques du crime; on l'a vue pleurer amèrement la perte de quelques uns de ses défenseurs intrépides, mais le sang républicain qui

a coulé n'a fait que cimenter la liberté publique.

O Robespierre, ô Collot d'Herbois! les dangers que vous avez courus vous rendent encore plus chers à nos cœurs, la lâcheté et la scélératesse en veulent à votre vie, mais le courage et la vertu qui viennent de vous sauver enflamment des millions de républicains attachés à vos jours. Et tandis que l'ignominie seront pour toujours le partage de l'infâme assassin, la gloire et la bénédiction du peuple accompagneront la mémoire du brave Geoffroy qui va recevoir dans la félicitation que nous lui adressons une partie du témoignage de la reconnaissance publique. S. et F. ».

FRAIESNEAU, DELBOUZA, TESSIER, TANCOASNE,
MARTIN, CHEWRIQ, RODIÉ, PEIVIEUX (*agent nat.*).

e

[*La mun. d'Alençon à la Conv.; 10 prair. II*] (1).

« Législateurs,

Nous attendions avec impatience l'anniversaire de l'immortelle journée du 31 mai. Avant le décret du 18 floréal, notre cœur l'avait érigée en fête nationale. Nous l'avons célébrée avec toute l'allégresse qu'inspire le souvenir du triomphe de la vertu sur le crime. Aucune fête n'avait encore reçu dans notre commune autant d'éclat et de majesté. Eh, quel français resterait froid et indifférent lorsqu'il s'agit de consacrer l'unité et l'indivisibilité de la République!

Après avoir purgé l'atmosphère des vapeurs pestilentielles du marais et puni les traîtres et les factieux, vous offrez au monde étonné le spectacle imposant d'un peuple libre, de 12 armées triomphantes et d'un gouvernement impérissable fondé sur la base sacrée des vertus.

Le jour où vous avez décrété que le peuple français reconnaît l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme, le peuple français a proclamé, et l'Etre Suprême a sanctionné l'immortalité de la Convention nationale.

Toujours en opposition avec le ciel et les hommes, la tyrannie préparait alors dans ses atroces combinaisons la mort des fidèles représentants du peuple. Ils ont échappé à son fer assassin. Ils vivront pour leur gloire et notre bonheur. Notre premier encens brûlé sur les autels de l'Etre Suprême, conservateur de la représentation nationale, sera offert par la reconnaissance; c'est une des plus sublimes vertus. Son exercice est un devoir, ou plutôt un droit sacré de l'homme.»

DUPONT, BICHON, GÉRARD, KERALIO, LEBouc
(*prêtre*), LEGENDRE, DUBOIS [et 12 signatures illisibles].

f

[*La Sté popul. de Pons à la Conv.; s.d.*] (2).

« Une faction, sous le masque du patriotisme, feignant de terrasser la superstition pour par-

(1) C 305, pl. 1149, p. 19.

(1) C 305, pl. 1149, p. 20.

(2) C 306, pl. 1162, p. 34.